



environmental
investigation
agency

LA FORÊT LAISSÉE POUR COMPTE

Comment Home Depot a vendu
du bois illégal du bassin du
Congo à ses clients pendant plus
d'une décennie

Mai 2024

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les nouveaux résultats de huit années d'enquête de l'Agence Environnementale d'Investigation (Environmental Investigation Agency - EIA) sur les chaînes d'approvisionnement en bois qui relient les crimes commis dans les forêts du bassin du Congo aux consommateurs étatsuniens.

Selon les nouvelles recherches et analyses de l'EIA, Home Depot a vendu massivement du bois tropical illégal à ses clients pendant plus d'une décennie. La politique d'achat de bois adoptée par l'entreprise en 2024 - qui omet notamment les exigences de traçabilité et de transparence pour ses approvisionnements - ne parvient pas à résoudre les problèmes structurels exposés par l'EIA, ne parvient pas à protéger les forêts mondiales et ne parvient pas à rassurer les consommateurs et les actionnaires préoccupés par l'impact de l'entreprise sur la biodiversité.

Le rapport publié en 2019 par l'EIA intitulé *Commerce Toxique* est centré sur l'okoumé (*Aucoumea klaineana*) provenant du Gabon et de la République du Congo. Ce rapport documente les illégalités systémiques et les pratiques corruptives liées aux opérations du groupe Deija - l'un des plus grands exploitants forestiers de la République du Congo - et ses exportations vers les États-Unis, où le bois d'origine illégale était alors transformé par l'une des plus grandes entreprises du secteur forestier étatsunien, Roseburg. Le rapport publié en 2023 par l'EIA intitulé *La porte du dictateur* fait état d'une corruption généralisée en Guinée équatoriale visant à faciliter l'exploitation forestière illégale et met en évidence une chaîne d'approvisionnement reliant les forêts de Guinée équatoriale, les usines de placage en Chine, les fabricants de revêtements de portes en Asie, les fabricants de portes et, par la suite, les grands distributeurs aux États-Unis, notamment Home Depot, le plus grand détaillant de produits d'aménagement intérieur au monde.

Le présent rapport s'appuie sur les résultats de ces deux enquêtes sans précédent, présente de nouvelles découvertes et conclut qu'Home Depot a vendu du bois illégal à ses clients pendant plus d'une décennie. En effet, l'okoumé contenu dans l'un des modèles de portes les plus populaires, vendu par Home Depot tout autour des États-Unis, provient de la République du Congo et de la Guinée équatoriale. Selon la nouvelle étude de l'EIA, plus de 80 % de l'okoumé produit en République du Congo provient de sources illégales, en raison de pots-de-vin, de fraudes et de violations des codes forestiers et fiscaux. De plus, à partir de janvier 2023, une interdiction d'exporter des grumes est entrée en vigueur en République du Congo, ce qui signifie que toute exportation de grumes d'okoumé en provenance de la République du Congo est illégale en vertu de la loi congolaise. En outre, comme le démontre le rapport *La porte du dictateur* tout l'okoumé provenant de Guinée équatoriale est d'origine illégale, en raison de la corruption et des illégalités omniprésentes dans le secteur forestier du pays.

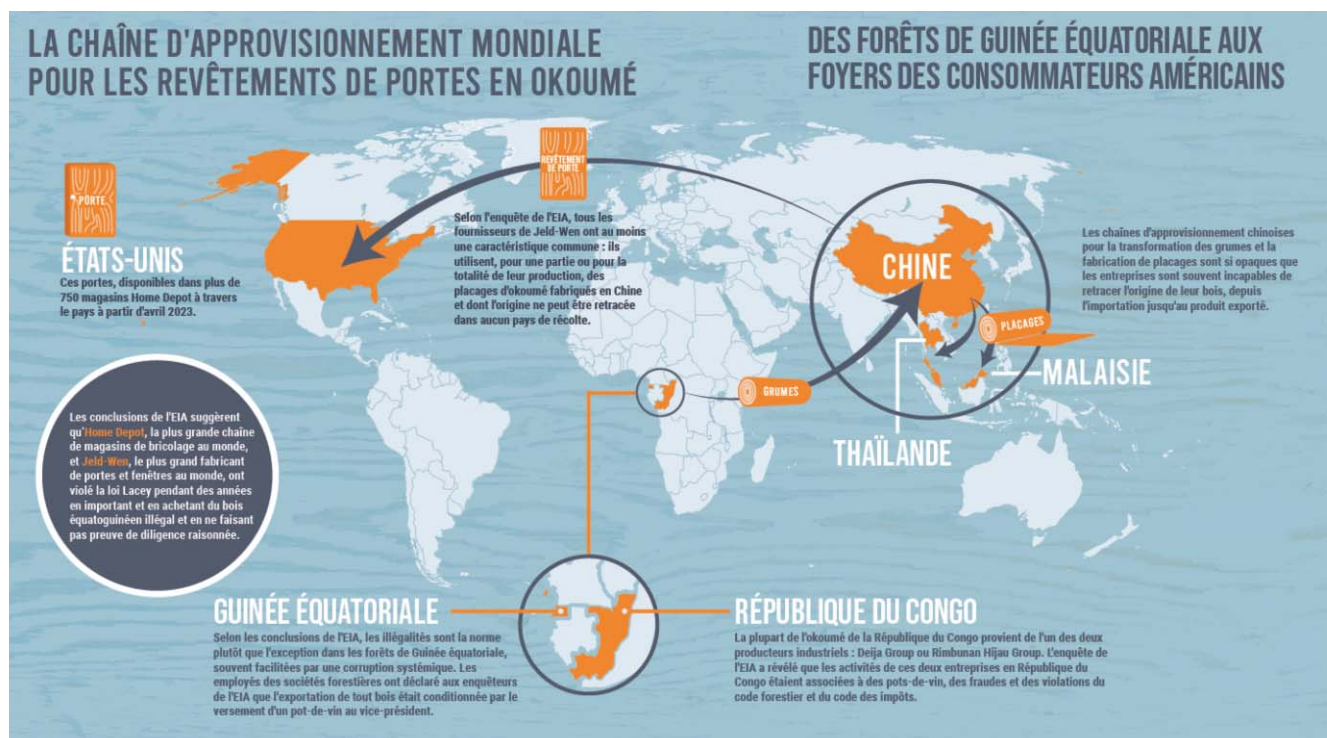
Selon l'analyse de l'EIA, le bois d'okoumé utilisé dans au moins 90 % des portes recouvertes d'okoumé vendues aux États-Unis par des détaillants tels qu'Home Depot et Menard's provient de source illégale. La version amendée de la loi Lacey des États-Unis rend illégal le commerce d'animaux sauvages, de poissons et de plantes pris, possédés, transportés ou vendus illégalement en violation de toute loi des États-Unis ou de lois étrangères.

EIA US

PO Box 53343
Washington DC 20009 USA
T: +1 202 483 6621
E: info@eia-global.org
us.eia.org

EIA UK

62-63 Upper Street,
London N1 0NY UK
T: +44 (0) 20 7354 7960
E: ukinfo@eia-international.org
eia-international.org



De plus, contrairement à l'affirmation par Home Depot selon laquelle l'entreprise ne s'approvisionne qu'en bois certifié par le Forest Stewardship Council (FSC) lorsque ce bois provient du bassin du Congo, l'enquête de l'EIA indique que l'okoumé utilisé dans les portes vendues aux consommateurs étatsuniens ne peut provenir d'une concession certifiée FSC. Sur ce point, Home Depot n'a pas seulement trompé les consommateurs, mais aussi ses actionnaires. Le formulaire 10-K soumis à l'autorité étatsunienne des marchés financiers (Securities and Exchange Commission - SEC) pour l'année fiscale se terminant le 3 février 2019 affirme qu'Home Depot a "mis à jour sa politique d'achat de bois afin d'exiger la certification FSC pour les produits du bois provenant du... bassin du Congo". Cette affirmation a été répétée dans le formulaire 10-K soumis pour l'année 2020. Une fois de plus, selon les conclusions de l'EIA, cela ne peut pas être vrai.

En réponse à l'enquête et au rapport de l'EIA, il semble qu'Home Depot ait pris de nouvelles mesures encourageantes concernant son approvisionnement global en bois du bassin du Congo. En mai 2024, Home Depot a déclaré à l'EIA qu'elle "a reçu l'assurance que les portes que Jeld-Wen fournit à Home Depot ne contiennent pas de bois d'okoumé, de bois du bassin du Congo qui n'est pas certifié FSC, ou de bois originaire du bassin du Congo qui est transformé en Chine". Si cela est corroboré, cela représente un développement positif significatif en termes de lutte contre l'exploitation illégale de bois provenant du bassin du Congo et le commerce international qui lui est associé.

Cependant, la politique d'achat de bois d'Home Depot - dont la dernière mise à jour date de janvier 2024 - n'aborde pas les raisons structurelles plus importantes pour lesquelles le commerce de bois illégal provenant du bassin du Congo existait en premier lieu et pourrait exister pour d'autres espèces de bois largement distribuées à travers les États-Unis : un manque de traçabilité et de transparence dans l'approvisionnement en bois de Home Depot qui rend impossible pour l'entreprise d'identifier le pays d'origine, ou dans certains cas l'espèce, utilisée dans ses produits en bois.

L'EIA recommande :

- **Département de la Justice des États-Unis** : enquêter sur Jeld-Wen et Home Depot pour l'importation et la vente de produits contenant de l'okoumé afin de déterminer si la loi Lacey est violée, et si c'est le cas, poursuivre les responsables.
- **Autorité étatsunienne des marchés financiers** : enquêter pour savoir si Home Depot a trompé les investisseurs en affirmant, dans des documents déposés auprès de la SEC, n'acheter que du bois du bassin du Congo certifié FSC, tout en proposant du bois d'okoumé du bassin du Congo qui n'a pas pu être certifié FSC.
- **Home Depot** : a) retire immédiatement toutes les portes en okoumé de ses rayons et de ses stocks ; b) revoit et révisé d'urgence sa politique d'achat de bois afin d'inclure une traçabilité ininterrompue jusqu'au point de récolte pour tous les produits en bois ; c) rend les informations sur l'origine des produits en bois facilement accessibles aux clients ; d) effectue une évaluation de l'impact sur la biodiversité et de la dépendance conformément à la proposition d'actionnaire du Domini Impact Equity Fund.
- **Jeld-Wen** : suspension permanente de l'importation et l'utilisation de placages ou contre-plaquéés contenant de d'okoumé.
- **Ministère de l'agriculture états-unien** : adopter et mettre en œuvre un plan solide pour contrôler et enquêter sur le respect de la loi Lacey, en utilisant les données et les technologies disponibles pour améliorer l'analyse en temps opportun des importations à haut risque.